

**REACTUALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000
S 8 (FR8201771) :**

*« ZONES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DE
L'ENSEMBLE DU LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-
RHÔNE »*

PARTIE LAC DU BOURGET - CHAUTAGNE

2° partie :

Fiches objectifs



Sommaire de la 2^o partie

OBJECTIFS DE RESTAURATION – GESTION DE LA BIODIVERSITE

RESTAURATION HYDRAULIQUE DES MARAIS DE CHAUTAGNE

VERS UNE RENATURATION FONCTIONNELLE DU LAC DU BOURGET

CORRIDORS LAC / RHÔNE, ALPES / JURA, CHAUTAGNE / LAVOURS

ENTRETIEN DES PRAIRIES HUMIDES

ENTRETIEN DES PELOUSES SECHES

RESTAURATION DE ROSELIÈRES : PORTOUT

RESTAURATION DE ROSELIÈRES : CHATILLON

GESTION DES AUTRES ROSELIÈRES

GESTION DE L'ETANG DES AIGRETTES

RENATURATION DU RUISSEAU DE TERRE-NUE

CONSERVATION, RESTAURATION ET SUIVI DES AULNAIES-FRÊNAIES DE CHAUTAGNE

ELABORATION DE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL DE SITES D'ENJEU
PARTICULIER :

EMBOUCHURE DU SIERROZ

TUFS DE QUISSART

CHATEAU THOMAS 2 + DOUVES

BOISEMENTS ET RUISSEAUX DE BOURDEAU

SITE INSCRIT DE LA SOURCE DE HAUTECOMBE

VERS UN « PLAN SAVIÈRES »

RÉINTRODUCTION DE LA CISTUDE D'EUROPE

ACTIONS SPECIFIQUES SUR ESPECES PRIORITAIRES ; SUIVIS SCIENTIFIQUES -
EVALUATION

OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

GOUVERNANCE : SYNERGIE NATURA 2000 / POLITIQUES LOCALES
RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000

PRISE EN COMPTE DANS LA STRATEGIE DE CREATION D'AIRES
PROTEGEES (SCAP)

COMMUNICATION SUR NATURA 2000 ;
VALORISATION PÉDAGOGIQUE ET ÉCOTOURISTIQUE

ELABORATION DU PLAN DE GESTION
DU DOMAINE PUBLIC LACUSTRE



RESTAURATION HYDRAULIQUE DES MARAIS DE CHAUTAGNE

Situation : carte page suivante

Communes concernées : Chindrieux, Ruffieux, Serrières-en-Chautagne, (Conjux).

Objectifs et description de l'action :

- Restaurer ou améliorer le fonctionnement hydraulique des prairies humides : submersion périodique par différents dispositifs d'apport d'eau adaptés aux contextes des différents sous-secteurs de la Chautagne
- Stopper le phénomène de développement de la bourdaine et restaurer les secteurs atteints
- Expérimenter à petite échelle les effets d'apports d'eau combinés à des techniques de destruction de la bourdaine

Acteurs du projet : CPNS, Contrat de bassin versant du lac du Bourget, Communautés de communes de Chautagne, Conseil général, Région Rhône-Alpes, Agence de l'Eau, CNR, exploitants agricoles et Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, EID, Fédération / associations de de pêche et de chasse.

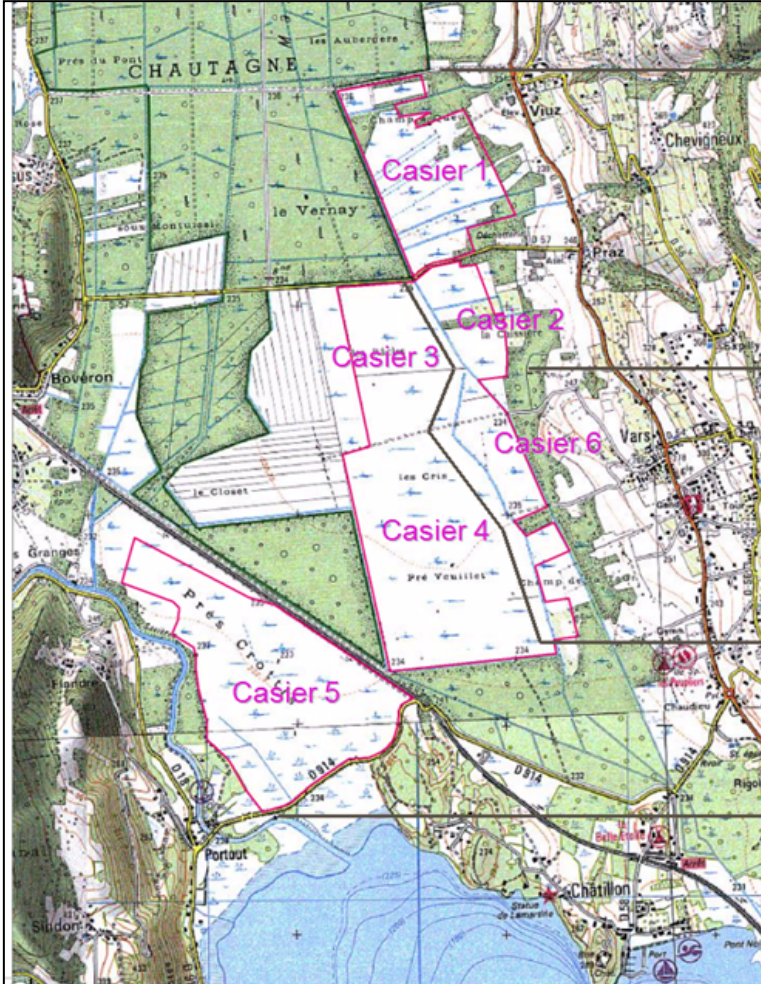
Financement : Contrat de lac du Bourget

Calendrier prévisionnel :

- 2012 : étude projet première tranche

Incidence sur le site Natura 2000 :

- Indispensable pour freiner ou stopper la dynamique de dégradation qui frappe cette tourbière depuis la mise en place des aménagements hydro-électriques du Rhône.



Secteur rive gauche

Casiers 1 et 2 :

Utilisation des apports des versants

Alimentation gravitaire

Secteur central

Casier 6 :

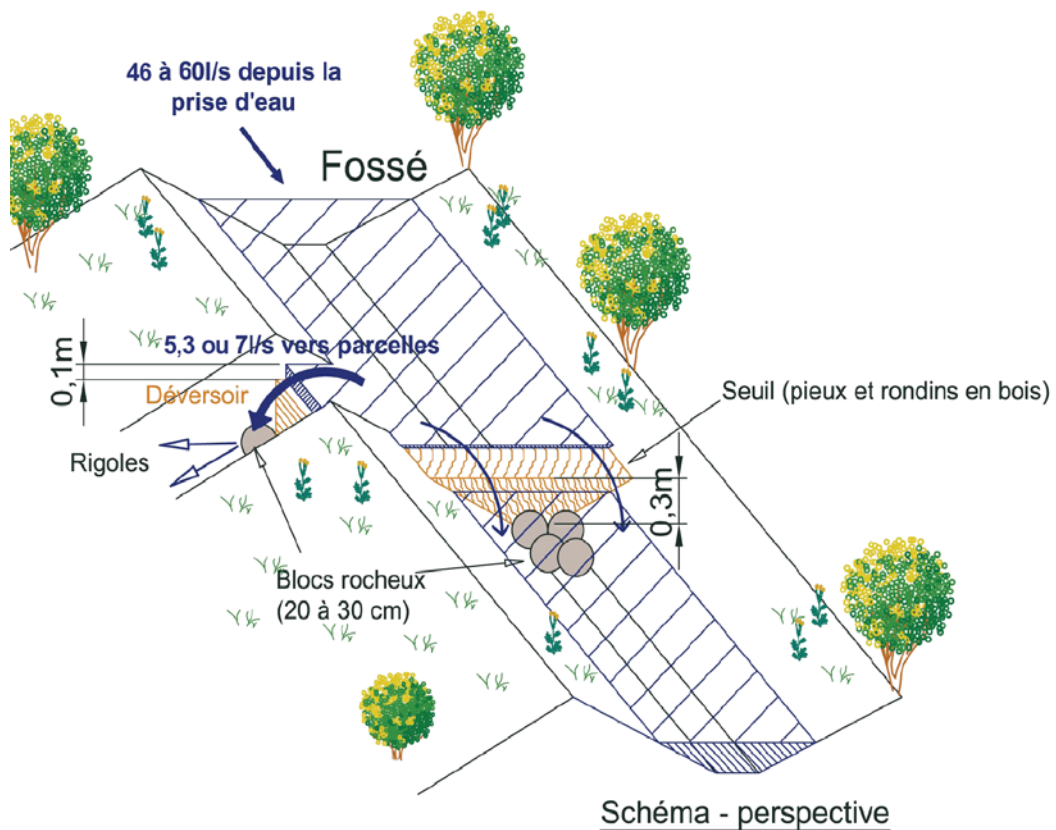
Augmentation du niveau de base de la nappe par des seuils batardeaux

Secteurs rive droite et secteur sud

Casiers 3, 4 (secteurs rive droite) et 5 (secteur sud) :

Utilisation des eaux de drainage

2 variantes : alimentation gravitaire ou alimentation par refoulement





VERS UNE RENATURATION FONCTIONNELLE DU LAC DU BOURGET

Situation : tout le lac et la partie amont du canal de Savières

Communes concernées : Le Bourget du Lac, Viviers du Lac, Tresserves, Aix les Bains, Brison St Innocent, St Germain la Chambotte, Chindrieux, Conjux, St Pierre de Curtille, La Chapelle du Mont du Chat, Bourdeau ; moins directement : Vions, Chanaz

Teneur du projet :

- la régulation hydraulique du lac a des effets néfastes sur la dynamique des roselières littorales, de par la constriction des amplitudes de marnage (accroissant l'érosion et freinant la minéralisation de la matière organique)
- la mesure la plus favorable (élévation du niveau d'avril à août) ayant été écartée par précaution hydraulique, le projet de rendre au lac une période d'étiage (mais automnale, et non estivale) participe d'une renaturation du fonctionnement hydraulique, potentiellement favorable aux roselières littorales
- le projet (encore expérimental) consiste à rabaisser le lac en deçà de la cote d'hiver actuelle (de 40, voire si possible de 70 cm, soit 231,1 m)

Acteurs du projet : CISALB (Contrat de bassin versant, plan de gestion du lac) ; CALB ; CNR (maîtrise d'oeuvre)

Calendrier prévisionnel :

- adaptations préalables des infrastructures (curage de ports, renforcement de perrés ...)
- mise en œuvre dans le cadre du second contrat de bassin versant

Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisées :

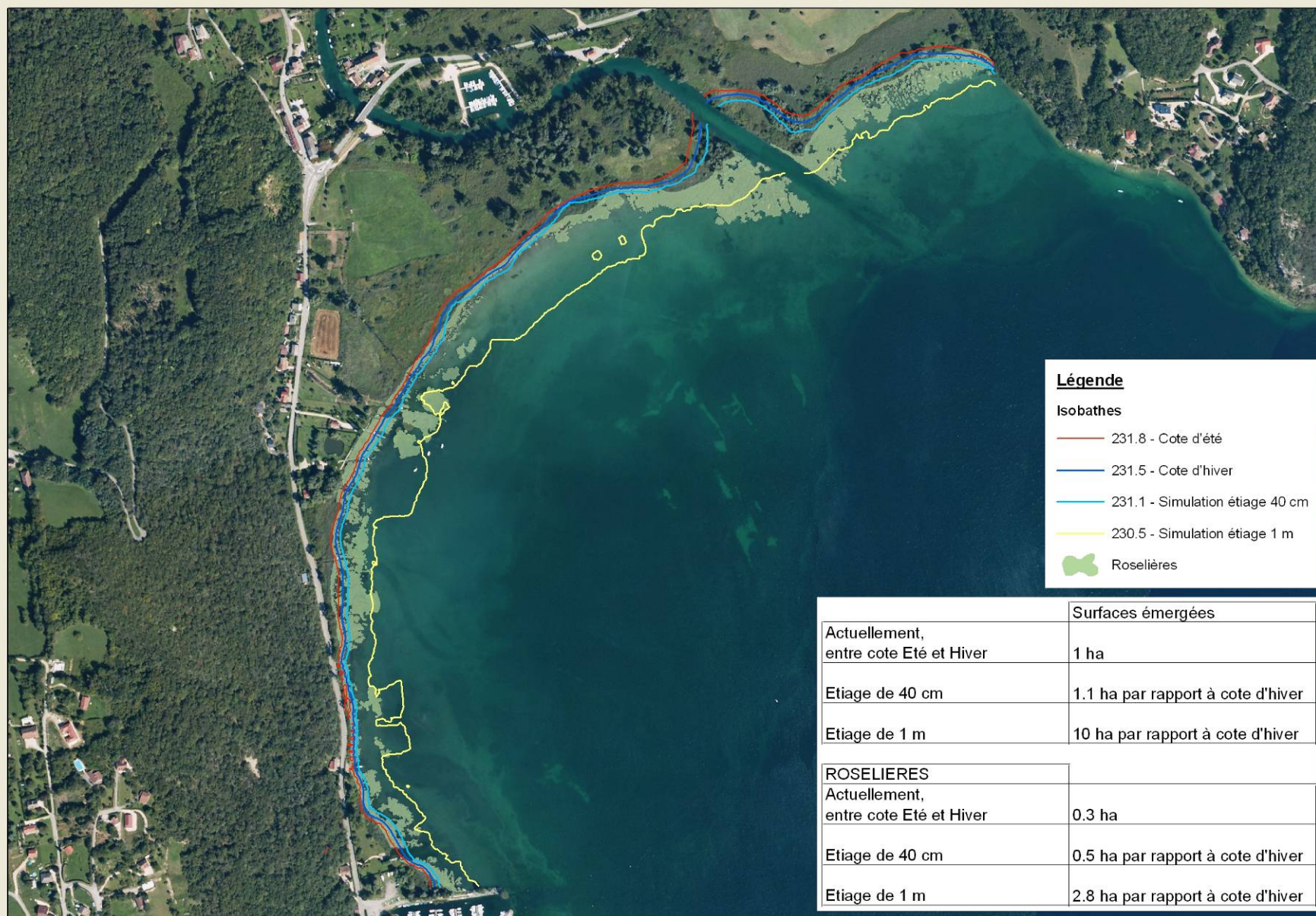
Intérêt biologique général :

Meilleure qualité des sédiments, rendus accessibles à l'avifaune limicole migratrice
Frayères des lavarets non touchées (niveaux remontés avant le frai)

Valorisation pédagogique envisageable :

Projet exigeant un accompagnement pédagogique et médiatique

LAC DU BOURGET - BAIE DE PORTOUT - Simulation d'un étiage





CORRIDORS LAC / RHÔNE, ALPES / JURA, CHAUTAGNE / LAVOURS

Situation : carte page suivante

Communes concernées : Ensemble des communes (études) ; Chanaz, Vions, Chindrieux, (corridor Savière)

Teneur du projet :

- corridor aquatique : le canal de Savières est plus que cela, c'est une voie vitale et exclusive au sein d'un seul et même hydrosystème,
- corridor biologique : à préciser selon données terrestres (franchissement du Rhône, continuités Bugey / Epine / Chambotte)
- les coupures vertes existantes au SCOT apportent une première base de réflexion, à compléter par des approches faunistiques et hydrologiques.

Acteurs du projet : Région Rhône-Alpes, CPNS, Métropole Savoie, CCCH, ensemble des acteurs de l'aménagement (collectivités, ONF, agriculteurs, associations de naturalistes, chasseurs et pêcheurs ...)

Financement : Etude d'opportunité et Contrat de Corridor (RRA) ; Contrat Natura 2000 CPNS

Calendrier prévisionnel :

- Schéma des Continuités Ecologiques (SRCE) au 1/100000° : 2013 (RRA-Etat)
- Cartographie départementale au 1/25000° : 2012 (CPNS)

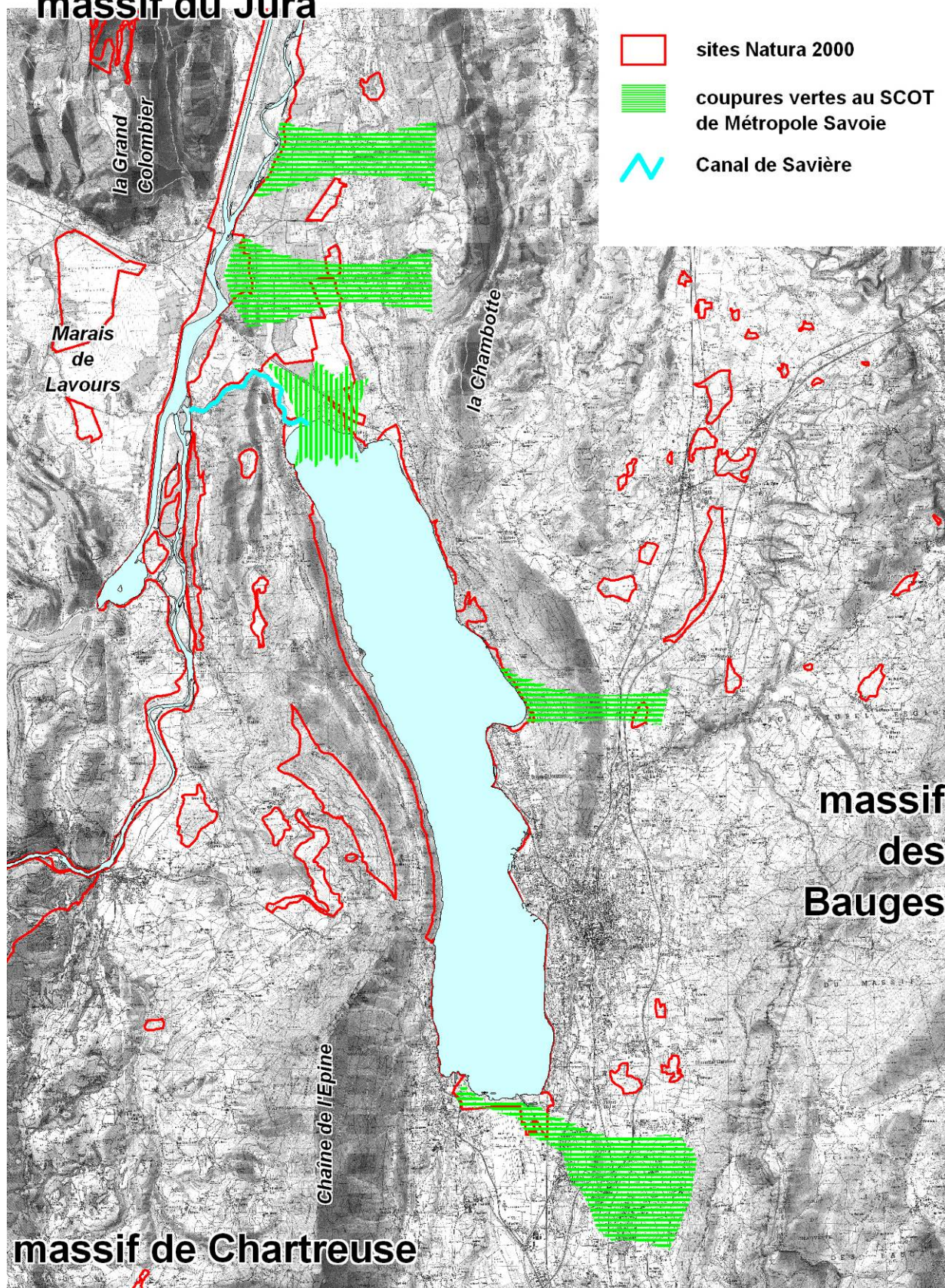
Incidence sur le site Natura 2000 :

- corridor aquatique : aussi bien espèces piscicoles (espèces migratrices : truite ; espèces de la Directive habitats : chabot, lamproie de Planer, blageon, cistude)

- corridor terrestre : le désenclavement des sites Natura 2000 entre eux et avec les écosystèmes environnants doit être recherché

Le Lac du Bourget entre Jura et Alpes, le canal de Savières entre lac et fleuve ; la trame verte du SCOT comme base de réflexion pour des corridors biologiques.

massif du Jura





ENTRETIEN DES PRAIRIES HUMIDES

Situation : ensemble des prairies de Chautagne

Communes concernées : Chindrieux, Ruffieux, Conjux, Le Bourget du Lac, Viviers du Lac

Objectifs et description de l'action :

- Entretien de prairies humides par fauche (annuelle ou bisannuelle)
- Secteurs : foncier sous gestion Conservatoire (80 ha dont les $\frac{3}{4}$ en sous-traitance agricole) et foncier sous gestion agricole (environ 120 ha)
- Concertation et suivi pour la mise en œuvre de la fauche (installation de bandes refuges...).
- Suivi (flore et papillons remarquables)

Acteurs du projet : Exploitants agricoles du marais, CPNS, propriétaires (commune, privés)

Financement : Contrat Natura 2000, MAET

Calendrier prévisionnel : Tous les ans pendant la durée du Document d'objectifs.

Incidence sur le site Natura 2000 :

- la fauche est nécessaire mais ne s'avère pas suffisante pour le maintien des prairies dans un bon état de conservation notamment pour empêcher l'extension de la bourdaine ; globalement on assiste à un appauvrissement et à une homogénéisation de la composition et de la structure des prairies.
- il faudrait coupler ce mode d'entretien par une réhydratation, et / ou ponctuellement à un étrépage ; ce dernier serait à expérimenter, comme a pu l'être la réhydratation.



ENTRETIEN DES PELOUSES SECHES

Situation : Site de La Buffaz

Communes concernées : Brison St Innocent

Objectifs et description de l'action :

- Entretien de prairies humides par pâturage + interventions manuelles
- Secteurs : foncier communal sous gestion Conservatoire (9 ha)
- Suivi (flore et papillons remarquables)

Acteurs du projet : CPNS, éleveur, commune

Financement : Contrat Natura 2000

Calendrier prévisionnel : Tous les ans pendant la durée du Document d'objectifs.

Incidence sur le site Natura 2000 :

- le pâturage est nécessaire mais ne s'avère pas suffisant pour le maintien des prairies dans un bon état de conservation notamment pour empêcher l'extension de ligneux (dont le perruquier).



RESTAURATION DE ROSELIÈRES : PORTOUT

Situation : partie du littoral à l'Est du canal de Savières (partie à l'ouest déjà réalisée)

Communes concernées : Domaine public lacustre au large de Chindrieux – Cul du Bois

Teneur du projet : Projet prévu au plan de gestion du lac du Bourget (CPNS, 2000) ; selon les résultats des travaux de la partie ouest seront mis en oeuvre :

- Protection anti-houle
- Creusement de mares
- Engraissement et plantation de roselières littorale

Acteurs du projet : Maître d'ouvrage CPNS ; groupe local de suivi.

Financement : Contrat de Bassin versant du lac du Bourget

Incidence sur le site Natura 2000 :

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire affecté négativement par ce projet.

Principales espèces d'intérêt communautaire favorisées :

Blongios nain	Roselière aquatique	Petits milieux, fortes lisières, tranquillité
Martin pêcheur	Roselière aquatique	Nécessité de protéger ou réaménager des talus terreux sur le canal de Savières (nidification)
Cistude d'Europe	Milieux aquatiques calmes et riches en proies, végétation dense, dunes de ponte à végétation rase	Réintroduction à poursuivre

Intérêt biologique général :

Restauration de roselières aquatiques, littorales et annexes

Destruction de taches de renouées du Japon

Valorisation pédagogique envisageable :

Projet de sentier pédagogique et de Belvédère depuis la falaise calcaire.



RESTAURATION DE ROSELIÈRES : CHATILLON

Situation : carte page suivante

Communes concernées : Domaine public lacustre au large de Chindrieux (Châtillon)

Teneur du projet :

- Projet prévu au plan de gestion du lac du Bourget (CPNS, 2001)
- Creusement de mares
- Engraissement et plantation de roselières littorale
- Protection anti-houle de cette même zone

Acteurs du projet : Maître d'ouvrage CPNS ; groupe local de suivi.

Financement : Contrat de Bassin versant du lac du Bourget

Incidence sur le site Natura 2000 :

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire affecté négativement par ce projet.

Principales espèces d'intérêt communautaire favorisées :

Blongios nain	Roselière aquatique	Petits milieux, fortes lisières, tranquillité
Martin pêcheur	Roselière aquatique	Nécessité de protéger ou réaménager des talus terreux sur le canal de Savières (nidification)
Cuivré des marais	Prairies humides remaniées ou pâturées avec Rumex	Favoriser les espèces – hôte de rumex pour sa chenille
Cistude d'Europe	Milieux aquatiques calmes et riches en proies, végétation dense, dunes de ponte à végétation rase	Réintroduction à moyen terme

Intérêt biologique général :

Restauration de roselières aquatiques, littorales et annexes

Destruction de taches de renouées du Japon

Valorisation pédagogique envisageable :

Information contre la plage de Châtillon, plutôt sous forme d'une sensibilisation (site peu propice à la découverte)



GESTION DES AUTRES ROSELIERES

Situation : carte figure 6 (partie 1)

Communes concernées : Domaine public lacustre au large de Le Bourget du Lac, Viviers du Lac, Tresserve, Aix les Bains, Brison St Innocent.

Teneur du projet :

- Projet prévu au plan de gestion du lac du Bourget (CPNS, 2001)
- nettoyages de déchets flottants
- élimination de foyers de renouée du Japon
- débroussaillments pluriannuels le cas échéant

Acteurs du projet : Maître d'ouvrage CPNS.

Financement : Contrat de Bassin versant du lac du Bourget

Incidence sur le site Natura 2000 :

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire affecté négativement par ce projet.

Principales espèces d'intérêt communautaire favorisées :

Blongios nain	Roselière aquatique	Petits milieux, fortes lisières, tranquillité
Martin pêcheur	Roselière aquatique	Nécessité de protéger ou réaménager des talus terreux (nidification) notamment sur le canal de Savières
Busard des roseaux	Roselière terrestre	Espaces ouverts, tranquillité
Cistude d'Europe	Milieux aquatiques calmes et riches en proies, végétation dense, dunes de ponte à végétation rase	Réintroduction à moyen terme

Intérêt biologique général :

Restauration de roselières aquatiques, terrestres et annexes
Destruction de taches de renouées du Japon

Valorisation pédagogique envisageable :

Cf programme de signalétique cohérent autour du lac du Bourget



GESTION DE L'ETANG DES AIGRETTE

Situation : sud du lac du Bourget

Communes concernées : Domaine public lacustre au large de Le Bourget du Lac.

Teneur du projet :

- pompage d'eau pour garantie de niveau entre avril et juillet inclus
- vidanges annuelles à fins de gestion piscicole et de végétation
- fauche ou broyage annuelle des phragmites de la partie sud
- débroussaillage par rotation des îlots
- élargissement de parties aquatiques proches de l'observatoire
- curage du bief ou plus extensifs en tant que de besoin

Acteurs du projet : Maître d'ouvrage CPNS.

Financement : Contrat de Bassin versant du lac du Bourget

Incidence sur le site Natura 2000 :

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire affecté négativement par ce projet.

Principales espèces d'intérêt communautaire favorisées :

Blongios nain	Roselière aquatique	Petits milieux, fortes lisières, tranquillité
Martin pêcheur	Roselière aquatique	Nécessité de protéger ou réaménager des talus terreux sur le canal de Savières (nidification)
Cistude d'Europe	Milieux aquatiques calmes et riches en proies, végétation dense, dunes de ponte à végétation rase	Réintroduction à moyen terme
Nombreux oiseaux d'eau	Eaux libres / roselières	

Intérêt biologique général :

Milieu complémentaire au milieu lacustre

Valorisation pédagogique envisageable :

Point majeur

Cf programme de signalétique cohérent autour du lac du Bourget



RENATURATION DU RUISSEAU DE TERRE-NUE

Situation : carte page suivante

Communes concernées : Le Bourget du Lac, Viviers du lac

Teneur du projet :

- créer un lit moyen en rive droite du canal (propriété CELRL) à vocation de roselières aquatiques, conservant à l'identique les capacités d'évacuation des crues
- rehausser le fil d'eau de ce canal avec les matériaux extraits (bilan déblais – remblais équilibré)
- restituer la continuité piscicole (seuils franchissables)

Acteurs du projet : CPNS , Chambéry métropole, CALB, CELRL

Financement : contrat de Bassin Versant du lac du Bourget ; CELRL ; Contrat Natura 2000 CPNS

Calendrier prévisionnel :

Action non programmée dans le contrat de bassin versant du lac du Bourget.

Incidence sur le site Natura 2000 :

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire affecté négativement par ce projet.

Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisées :

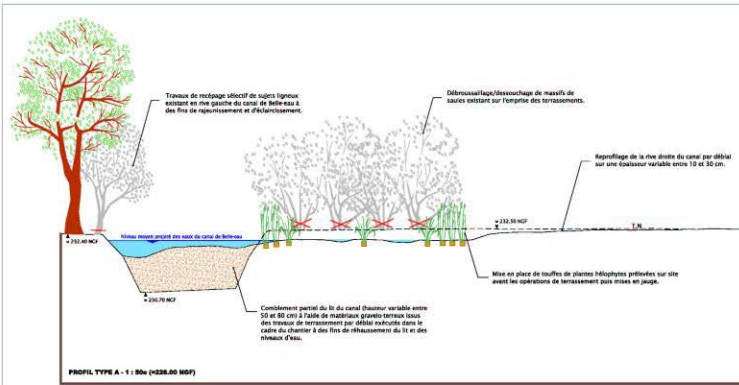
Blongios nain	Roselière aquatique	Petits milieux, fortes lisières, tranquillité
Butor étoilé	Roselière aquatique	
Martin pêcheur	Roselière aquatique	Nécessité de protéger ou réaménager des talus terreux (nidification)
Castor d'Europe		
Cistude d'Europe		

Intérêt biologique général :

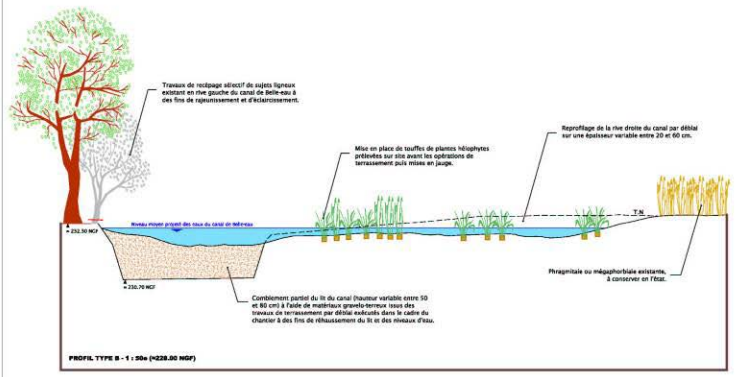
Extension du réseau de roselières aquatiques
Auto-épuration des eaux arrivant au lac

Valorisation pédagogique envisageable :

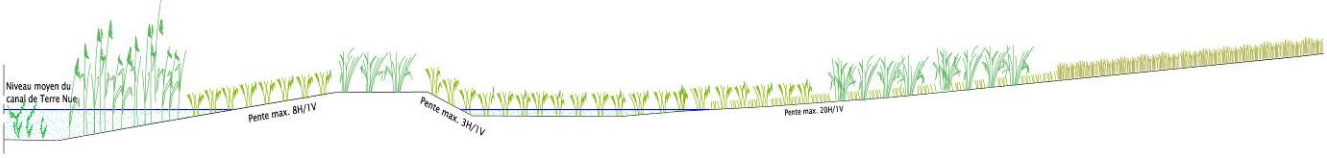
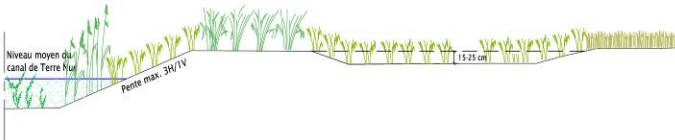
Site n'ayant pas vocation à découverte pédagogique



Aménagements	Rabaïssement lit mineur	Terrassement et plantations
Distance rive/s	= 4.50 mètres	= 12.50 mètres
Distance plans	= 4.50 mètres	= 12.50 mètres
Liste de plantes		n°1



Aménagements	Rabaïssement lit mineur	Terrassement et plantations
Distance rive/s	= 5.00 mètres	= 11.50 mètres
Distance plans	= 5.00 mètres	= 11.50 mètres
Liste de plantes		n°1



LEGENDE

ETAT EXISTANT

- Massifs épars de saulaie buissonnante à saule cendré.
- Forêt riveraine.
- Boisement forestier généralement dominé par le frêne.
- Aulnaie humide.
- Roselière dense dominée par le phragmite.
- Prairie humide (mégaphorbiale à Pigamont jaune).
- Prairie mésophile.
- Parcelle à vocation agricole.
- Buse ou faisceau de buses enterrées.
- Limite de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie.
- Ancien lit du canal de Belle-eau.

AMENAGEMENTS

Travaux préliminaires :

- Installation de chantier.
- Implantation des ouvrages, piquetage et marquage des travaux forestiers.

Terrassement, génie civil et travaux forestiers :

- Prélèvement de mottes de plantes héliophytes sur les zones à terrasser.
- Fauchage des surfaces à terrasser.
- Eclaircissement et rajeunissement (recépage sélectif) des formations végétales ligneuses.
- Débroussaillage et dessouchage de massifs buissonnants situés sur l'emprise des travaux de terrassement.
- Abattage et dessouchage de sujets ligneux situés sur l'emprise des travaux de terrassement.
- Foyer localisé d'essences à caractère invasif marqué à éliminer par des opérations de débroussaillage/dévitilisation (buddleja de David, Bd) ou décapage des sols sur une épaisseur de près de 80 cm, puis évacuation en un lieu de décharge approprié (renouée du Japon, RJ).
- Conservation d'une bande large de ±2.00 m, non fauchée.
- Terrassement en déblai de la rive droite du canal de Belle-eau et réhaussement par remblai du fond du lit sur une épaisseur variable (entre 0.5 et 0.8 mètres).
- Reprofilage du lit mineur du canal de Belle-eau et création d'annexes hydrauliques (bras-mort, dépression humide, mare, etc.).
- Élargissement du lit mineur par terrassement en léger déblai.
- Edification d'un seuil de type rampe en blocs.

Travaux de végétalisation/renaturation :

- Cf. profils types A, B et C.

Travaux de garantie et de suivi des aménagements (3 saisons végétatives) :

- Contrôle et surveillance des ouvrages.
- Fauchage et arrosage nécessaires au développement des végétaux.
- Garantie des végétaux et reprise des dégradations.
- Elimination des essences exotiques indésirables en bordure de cours d'eau.





CONSERVATION, RESTAURATION ET SUIVI DES AULNAIES-FRÊNAIES DE CHAUTAGNE

Situation : ensemble des aulnaies frênaies soit essentiellement en Chautagne

Communes concernées : Chindrieux, Conjux, Vions, Ruffieux

Teneur du projet :

- l'essentiel de la partie restaurable en prairie ayant été réalisé, en dehors des communaux de Chindrieux, le restant a soit un état soit une vocation d'aulnaie ou d'aulnaie-frênaie.
- une cinquantaine d'hectares de peupleraie parmi les plus humides de Chautagne a été reconvertie par l'ONF après exploitation en 2006.
- le reste des boisements évoluera en fonction de l'hygrométrie (naturelle ou issue de la réhydratation, cf. fiche précédente).

Un suivi de la végétation 10 ans après l'exploitation de la peupleraie donnerait déjà de premières tendances d'évolution, et un point d'étape indispensable pour le nécessaire suivi à long terme.

D'autres parcelles d'aulnes plus matures

Acteurs du projet : ONF, CPNS

Incidence sur le site Natura 2000 :

Intérêt à la fois biodiversitaire et expérimental, y-compris en transfert d'expérience vers d'autres sites Natura 2000.

Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisés :

Aulnaie-frênaie
Sonneur à ventre jaune

Valorisation pédagogique envisageable :

Projet justifiant un accompagnement pédagogique.



ELABORATION DE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL DE SITES D' ENJEU PARTICULIER

Plusieurs espaces où se concentrent des enjeux d'habitat / faune / flore sont répertoriés bien que non forcément directement d'importance communautaire.

Il s'agit d'élaborer la démarche « plan de » gestion, en vue de leur maîtrise foncière ou d'usage, de leur restauration et entretien, et de leur valorisation éventuelle, par le Conservatoire, les collectivités, ou un autre acteur compétent.

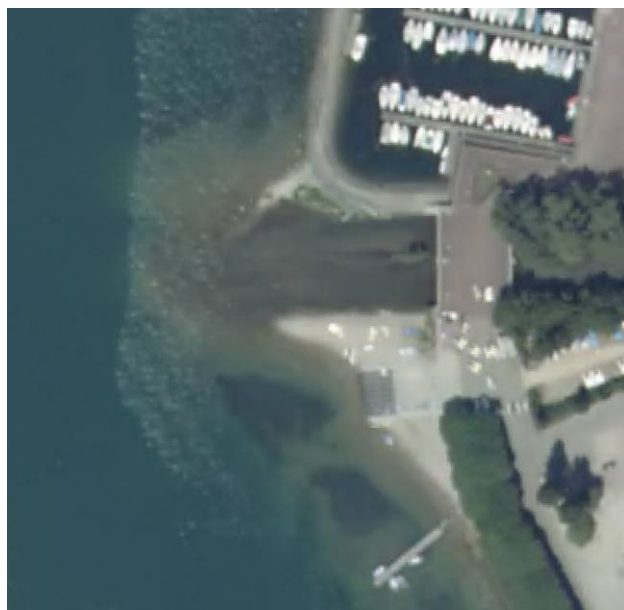
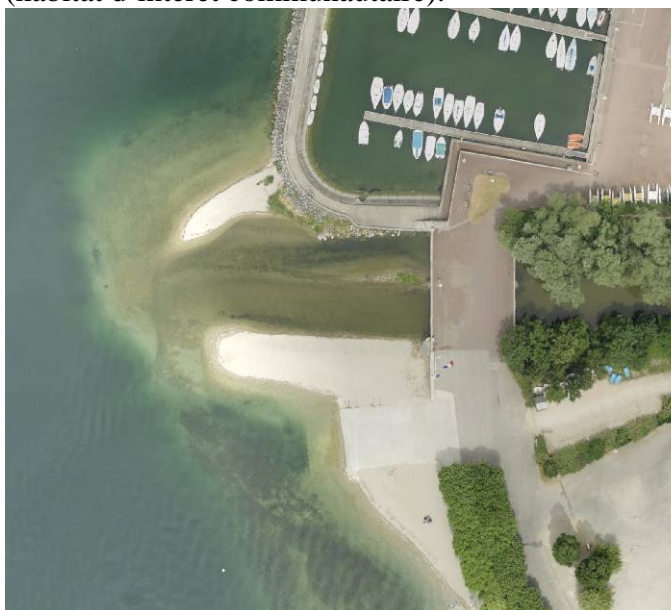
**EMBOUCHURE DU SIERROZ
TUFES DE QUISSART
CHATEAU THOMAS 2 + DOUVES
BOISEMENTS ET RUISSEAUX DE BOURDEAU
SITE INSCRIT DE LA SOURCE DE HAUTECOMBE**



GESTION DE L'EMBOUCHURE DU SIERROZ



L'embouchure du Sierroz en 1957 et 2002 : Disparition des herbiers sous le port. Alluvionnement, écoulements et donc habitats aquatiques et rivulaires diversifiés, constituent un milieu naturel dynamique à forte valeur paysagère, biologique et pédagogique. Présence d'une relique de potamots en frange sud (habitat d'intérêt communautaire).



L'embouchure du Sierroz en 2006 et 2009 : Alluvionnement, écoulements et donc habitats aquatiques lissés et donc appauvris. Devenir des potamots à déterminer.

Commune concernée : Domaine public lacustre au large d'Aix les Bains

Acteurs du projet : DDT (police de l'eau et de la pêche, navigation), CPNS-CISALB (N2000), CALB (aménagement paysager des berges)

Problématique de gestion : Les travaux mis en oeuvre dans un but de stabilisation (protection contre l'engravement de la jetée de mise à l'eau au sud) ont eu logiquement un effet réducteur sur le fonctionnement et la richesse biologique. Cet état de fait est encore susceptible soit de s'accroître, soit de se corriger en fonction de choix ou actions de gestion. L'évolution et la dynamique alluviale doivent donc être suivies, et les interventions futures éventuelles faire l'objet d'une concertation à l'amont ; ils devront aller dans le sens d'une ouverture du milieu de manière à favoriser l'expression d'une dynamique.



GESTION DES TUFES ET DE LA FORÊT DE QUISSART



Situation : carte ci-dessus

Commune concernée : Brison St Innocent

Acteurs du projet : Conservatoire du Littoral, CPNS, commune de Brison St Innocent (source)

Problématique de gestion :

Il s'agit du proche bassin versant du « délaissé de Quissart », domaine public lacustre géré par le CPNS ; il importe que ce versant demeure aussi tranquille et forestier possible.

Une partie irriguée par le trop plein d'une source, est occupée par une tuffière, où se développe un habitat prioritaire pour l'Union Européenne : le « cratoneurion », végétation de mousses et végétaux spécialisés.

La gestion de ce site éminemment fragile consistera à veiller à son alimentation en eau (en qualité et en quantité), ainsi qu'à un déboisement manuel très précautionneux.



GESTION DES DOUVES DU CHÂTEAU THOMAS 2



Le Château Thomas 2 n'appartient ni à Natura 2000 ni à l'APPB ; toutefois du fait de sa situation en enclave, de sa vocation de découverte du site et du potentiel détenu par ses douves, et de l'interdépendance hydraulique, son aménagement ne peut être conçu en dehors des enjeux Natura 2000.

Situation : carte ci-dessus

Commune concernée : Le Bourget du Lac

Acteurs du projet : commune du Bourget du Lac, ABF, EID, CPNS

Problématique de gestion :

Cinq enjeux sont à concilier ici :

- paysages : entretenir le cachet, ainsi qu' une visibilité depuis les observatoires
- biodiversité :
 - instaurer un équilibre entre milieux aquatiques, buissons et roseaux (par débroussailllements et creusements ponctuels)
 - empêcher toute pénétration humaine : pose de clôture ou pont levis
 - optimiser le potentiel de gîte des tours et courtines (oiseaux, chauves-souris)
- démoustication : inclure les besoins du traitement dans le choix des buissons à conserver
- monument historique : contrainte de visibilité / sécurité des abords / patrimoine archéologique
- valorisation pédagogique : optimiser la richesse et la visibilité des espèces depuis la tour observatoire

Un véritable plan de gestion doit donc être élaboré et mis en œuvre.



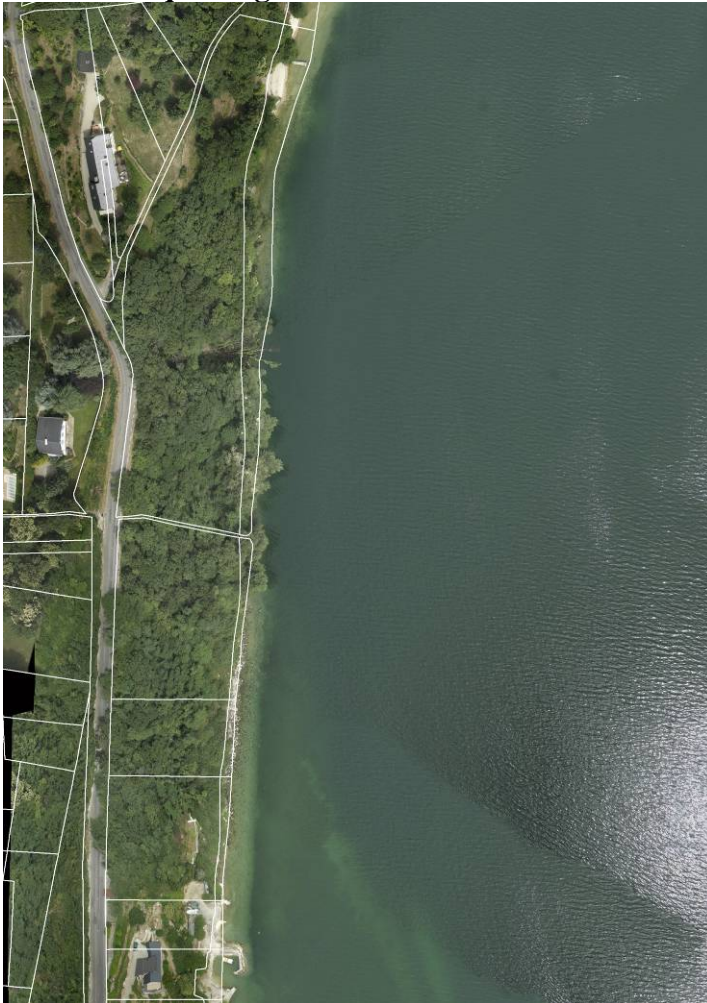
FORÊTS ET RUISSEAUX DE BOURDEAU

Situation : sud de la côte sauvage

Commune concernée : Bourdeau

Acteurs du projet : commune de Bourdeau, CPNS, CELRL

Problématique de gestion :



Boisement : support d'un corridor biologique terrestre précieux sur cette partie relativement urbanisée, il doit être préservé en tant que futaie, tout en prenant en compte sur le long terme un remplacement du peuplier par des essences plus solides et longévives.

Du fait de la présence épisodique d'une héronnière, une tranquillité totale doit être assurée de janvier à juillet.

Cet objectif de non exploitation, rejoint par les enjeux paysagers, justifierait une maîtrise foncière de ce boisement.

Ruisseaux : extrêmement restreints en largeur et débits, ils n'en demeurent pas moins les rares points d'arrivées d'eaux sur la côte sauvage du lac. Leur parcours parfois « intra-urbain » et même mis en souterrain, apporte une vulnérabilité supplémentaire.



VALORISATION DU SITE INSCRIT DE LA FONTAINE DU DOMAINE DE HAUTECOMBE



Ensemble de 2,3 ha occupant un replat où ressortent de manière temporaire des eaux du karst.

Le site fait l'objet d'un point d'accueil du public (table de pique nique sur une prairie entretenue), mais la partie intéressante (anciens bassins empierrés) est envahie par la forêt.

Situation : carte ci-dessus

Commune concernée : St Pierre de Curtille

Acteurs du projet : Communauté du Chemin Neuf, Architecte des Bâtiments de France, CPNS

Problématique de gestion :

Il s'agirait après étude du site (faune-flore, fonctionnement hydraulique, fréquentation humaine) d'évaluer la faisabilité et les précautions à prendre en matière de :

- restauration ou mise en valeur ethnologique et hydraulique
- restauration biologique
- faisabilité d'une valorisation pédagogique (sensibilisation - canalisation du public)



VERS UN « PLAN SAVIÈRES »

Situation : carte page suivante

Communes concernées : Chanaz, Conjux, Chindrieux

Teneur du projet :

Le canal de Savières et ses abords est à la fois un milieu naturel remarquable et un corridor biologique majeur, qui du fait de sa complexité administrative et foncière n'a pas pu être à ce jour pris en charge par le CPNS – en dehors de la remise en eau des deux anciens méandres). A l'interface entre gestion des niveau d'eau, navigation, tenue des berges, valeur patrimoniale, projet de véloroute, et privatisation (amarrages sauvages, cabanes ...), il mérite de manière urgente un plan d'aménagement et de conservation.

- minimiser artificialisation (remblai, enrobée) et dérangements induits par la véloroute
- donner gouvernance, police et cohérence au canal de Savières (berges 100% privées) :
 - maîtriser la « cabanisation », les ports et amarrages illégaux
 - conforter / renaturer les berges face à un accroissement du nautisme
- définir les emprises, conditions d'insertion et mesures compensatoires
- coupler le volet « mesures compensatoires » aux DUP « véloroute » et « restauration de berges » permettant une véritable maîtrise foncière et une gestion environnementale cohérente

Acteurs du projet : Conseil Général de la Savoie (M.O. véloroute), CPNS et ONF (gestionnaires) ; CELRL (compétence sur le foncier sur Chindrieux voire Chanaz et Vions) ; CNR

Financement : mesures compensatoires Véloroute ; CELRL pour acquisitions

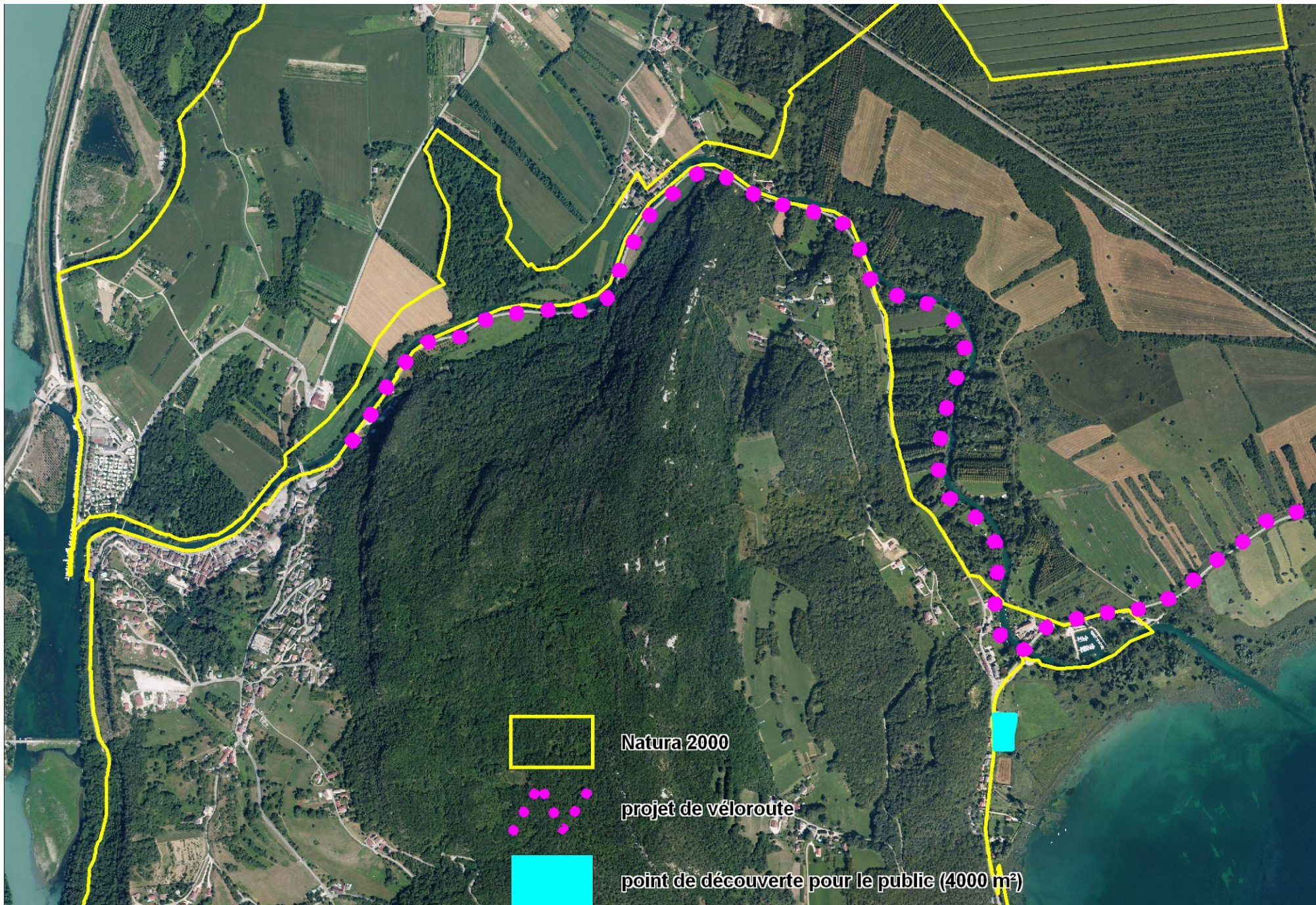
Incidence sur le site Natura 2000 :

- remblaiement de bas marais alcalin à compenser le long de la D914
- aulnaie-frênaie à conserver et milieux aquatiques à restaurer le long du canal de Savières

enjeux		
Aulnaie-frênaie	Berges en place	Conservation de grands arbres
Roselières, saules arbustifs	Berges à renaturer	Profil + plantations
Blongios nain	Roselière aquatique	Petits milieux, fortes lisières, tranquillité
Butor étoilé	Roselière aquatique	
Martin pêcheur	Roselière aquatique	réaménager des talus terreux (nidification)
Castor d'Europe	Berges avec saules arbustifs	
Cistude d'Europe	Berges avec roselières	Connexions entre lac, méandres, Rhône

Intérêt découverte nature :

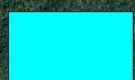
- utiliser la véloroute comme média de sensibilisation à Natura 2000



Natura 2000



projet de véloroute



point de découverte pour le public (4000 m²)



RÉINTRODUCTION DE LA CISTUDE D'EUROPE

Situation : carte page suivante

Communes concernées : Aix les Bains, Brison St Innocent, Chindrieux, Conjux

Teneur du projet :

- Conforter la population en voie d'implantation au sud du lac (2000-2002) et à Chanaz (2009) dans une perspective de réseau de sites (« métapopulation ») par des lâchers sur sites favorables à la fois à la vie aquatique et à la reproduction terrestre
 - Créer et entretenir un milieu favorable (milieux aquatiques + « dunes de pontes »).
- Cinq sites réunissant l'ensemble des conditions sont prioritaires ; les milieux favorables (habitat aquatique permanent, corridor aquatique, habitats terrestres favorables à la ponte) ont été inventoriés et sont schématisés sur la carte page suivante.

Acteurs du projet CPNS porteur du projet de réintroduction ; approvisionnement en animaux : Ferme aux Crocodiles (26), Zoodyssée (79), Parc de haute-Touche (36).

Financement : 2° contrat de bassin versant du lac du Bourget, Région Rhône-Alpes ; espèce bénéficiant d'un Plan National d'Action.

Calendrier prévisionnel : dépendant des possibilités d'approvisionnement en animaux, et de convention de gestion du milieu (terrestre et aquatique) en chaque point

- montage d'une filière d'élevage sur le moyen terme
- en fonction de la productivité de celle-ci, mettre en œuvre la maîtrise foncière et la qualité de l'habitat sur tous les sites pressentis

Incidence sur le site Natura 2000 :

La cistude, espèce de l'annexe 2 de la Directive Habitats, est une « espèce parapluie » dans la mesure où ses exigences recouvrent celles de nombreuses espèces. Ainsi, gérer un site pour la cistude oblige à prendre en compte à la fois :

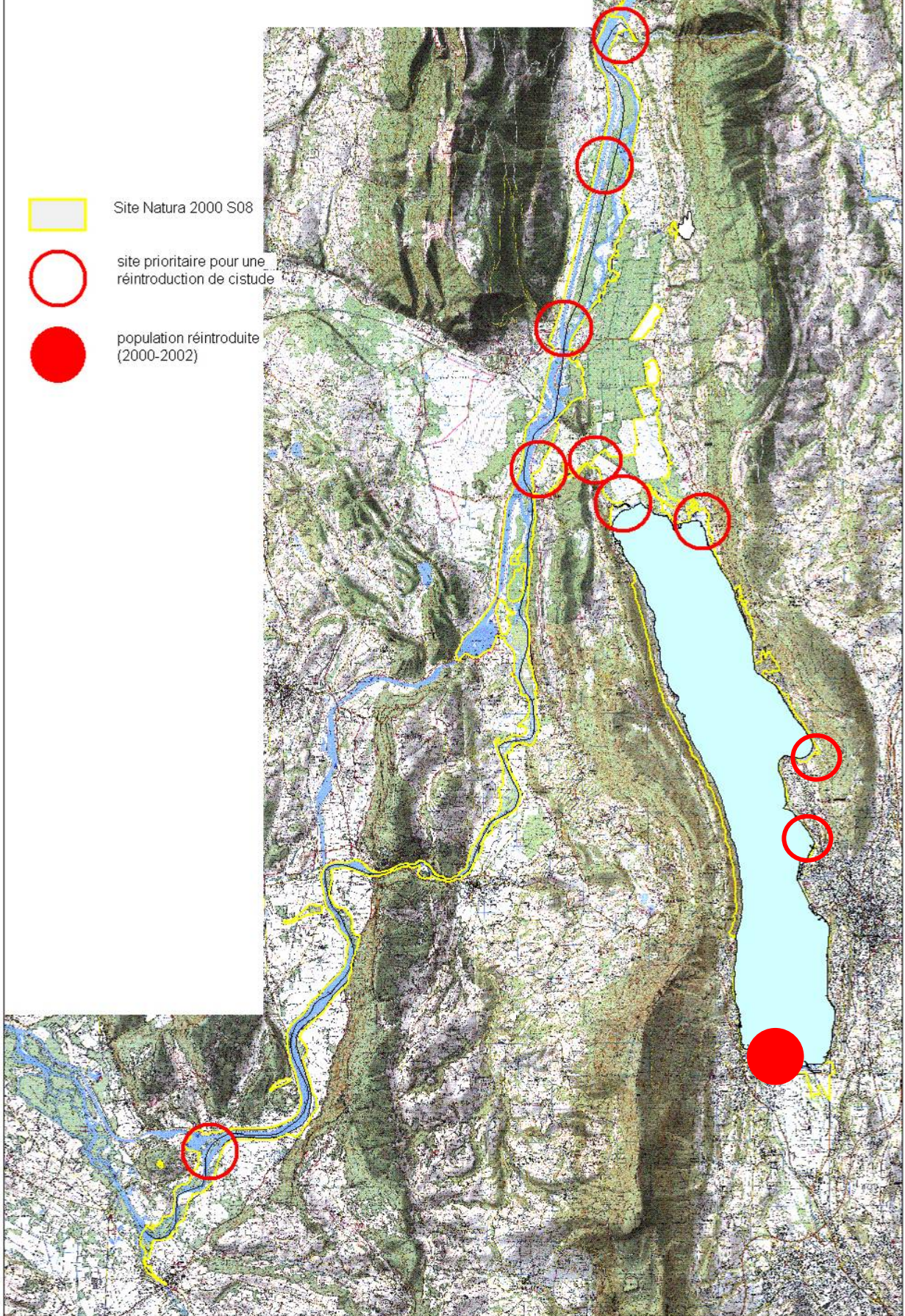
- ses exigences aquatiques en terme de productivité (abondance de proies),
- ses exigences aquatiques en termes de diversité de fonctionnement (zones calmes refuges lors des crues),
- ses exigences envers une connectivité (continuum aquatique mais aussi vers des milieux de prairies sèches accessibles pour la ponte),

La cistude s'avère de plus un bon support de sensibilisation auprès de divers publics.

Valorisation pédagogique envisageable :

Espèce se prêtant très bien à la sensibilisation du public : caractère spectaculaire et symbolique des lâchers, diversité des milieux et problématiques à aborder (espèces invasives, corridors et mortalité routière ...), précautions pour une bonne cohabitation avec la pêche.

L'ENJEU CISTUDE DANS LE SITE NATURA 2000 S08 :
QUALITE D'HABITATS EXISTANTS ET EN PROJET





ACTIONS SPECIFIQUES SUR ESPECES PRIORITAIRES ; SUIVIS SCIENTIFIQUES - EVALUATION

Communes concernées : ensemble du site

Teneur du projet :

Parmi les besoins en suivis, inventaires, ou études supplémentaires, citons :

- contrats forestiers et plan ripisylves : connaissance des chauves-souris (espèces prioritaires dont la barbastelle) ;
- suivi de la renaturation des 50 ha peupleraies ;
- suivi des milieux aquatiques restaurés ;
- suivi du projet « réhydratation » ;
- état des populations de castor, libellules, petits crapauds (sonneur, alyte, pélodyte)
- espèces invasives

Parmi les espèces d'importance communautaire justifiant d'actions spécifiques non couvertes par d'autres actions de ce docuepnt d'objectifs, citons :

Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Pie-Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Gorgebleue à miroir blanc	<i>Luscinia svecica</i>
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
Blageon	<i>Leucistis souffia</i>
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>

Ces espèces vivant en grande partie voire en totalité en dehors des sites du CPNS, seront à prendre en compte dans le plan de gestion du domaine lacustre.

acteurs : CPNS ; CBNA ; associations naturalistes ; CISALB



GOUVERNANCE : SYNERGIE NATURA 2000 / POLITIQUES LOCALES RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000

Communes concernées : toutes les communes

Teneur du projet :

Il manque actuellement une instance de concertation autour du lac du Bourget ; l'objectif serait ici de :

- développer un « réflexe Natura 2000 » aussi à l'amont que possible dans les projets d'aménagements
- participer à des projets structurants :
 - communication attachée à la véloroute, au kayak, à la navigation
 - SCOT, contrats de rivière
- préparation d'une charte éco-touristique : il s'agit d'accompagner et encourager la tendance actuelle vers un tourisme doux respectueux du site. La charte Natura 2000 constituerait un bon atout pour l'obtention d'un label éco-touristique européen par exemple.

Acteurs du projet : CPNS, DDT, CALB, CCCH, CISALB ; administrations, ensemble des acteurs de la navigation, du tourisme...

Incidence sur le site Natura 2000 :

Pour diverses raisons, le site Natura 2000 n'est aujourd'hui ni assez connu, ni assez pris en compte ni dans ses aspects « restrictifs » (recherche des impacts minimums lors des décisions d'aménagement ou de gestion), ni dans ses possibilités de valorisation (utilisation du label Natura 2000).

En cohérence avec les actions de communication, cette démarche permettrait de concrétiser et de positiver Natura 2000 auprès des acteurs locaux, en apportant à la fois l'exigence et la reconnaissance nécessaires.



PRISE EN COMPTE DANS LA STRATEGIE DE CREATION D'AIRES PROTEGEES (SCAP)

Situation : carte page suivante

Communes concernées : toutes les communes du lac + Vions + celles de l'Arrêté de protection de biotope des Îles de Chautagne-Malourdie (Ruffieux, Serrières en Chautagne, Motz, Anglefort, Culoz).

Teneur du projet :

- le site est aujourd'hui peu couvert en termes d'espaces protégés et ressort comme prioritaire au titre de la politique nationale (Stratégie de Création d'Espaces Protégés)
- or il est promis à un développement démographique et touristique, et détient un fort potentiel éco-touristique
- la difficulté de gouvernance est un frein à la mise en œuvre d'une politique éco-touristique cohérente, que Natura 2000 seule ne peut suffire à pallier
- un projet de Réserve naturelle régionale n'a pas abouti à ce jour

Acteurs du projet : DDT, Région Rhône-Alpes, CALB, CCCH, CISALB, CPNS

Financement : Région Rhône-Alpes : étude d'opportunité et animation du projet ; par la suite : 40 % en moyenne des actions prévues au plan de gestion

Incidence sur le site Natura 2000 :

- meilleur soutien réglementaire : réglementation plus possibilité d'un poste de « garde de lac »
- meilleur affichage : lisibilité et notoriété plus fortes (label d'espace protégé connu et crédible)
- possibilité d'un label éco-touristique partagé espace naturel protégé / N2000



COMMUNICATION SUR NATURA 2000 ; VALORISATION PÉDAGOGIQUE ET ÉCOTOURISTIQUE

Teneur du projet :

Ce site Natura 2000 souffre de deux carences principales :

- manque d' « appartenance » et d'adhésion
- manque de consistance, de lien et d'information sur Natura 2000.

- la charte Natura 2000 proposera :
 - o des engagements non rémunérés mais exonérant les propriétaires volontaires d'une conservation ;
 - o des engagements non rémunérés mais décernant un label Natura 2000 aux acteurs du loisir en nature.

- le plan de gestion du domaine public lacustre prévoira un chapitre « valorisation pédagogique » qui contribuera à une meilleure connaissance de Natura 2000.

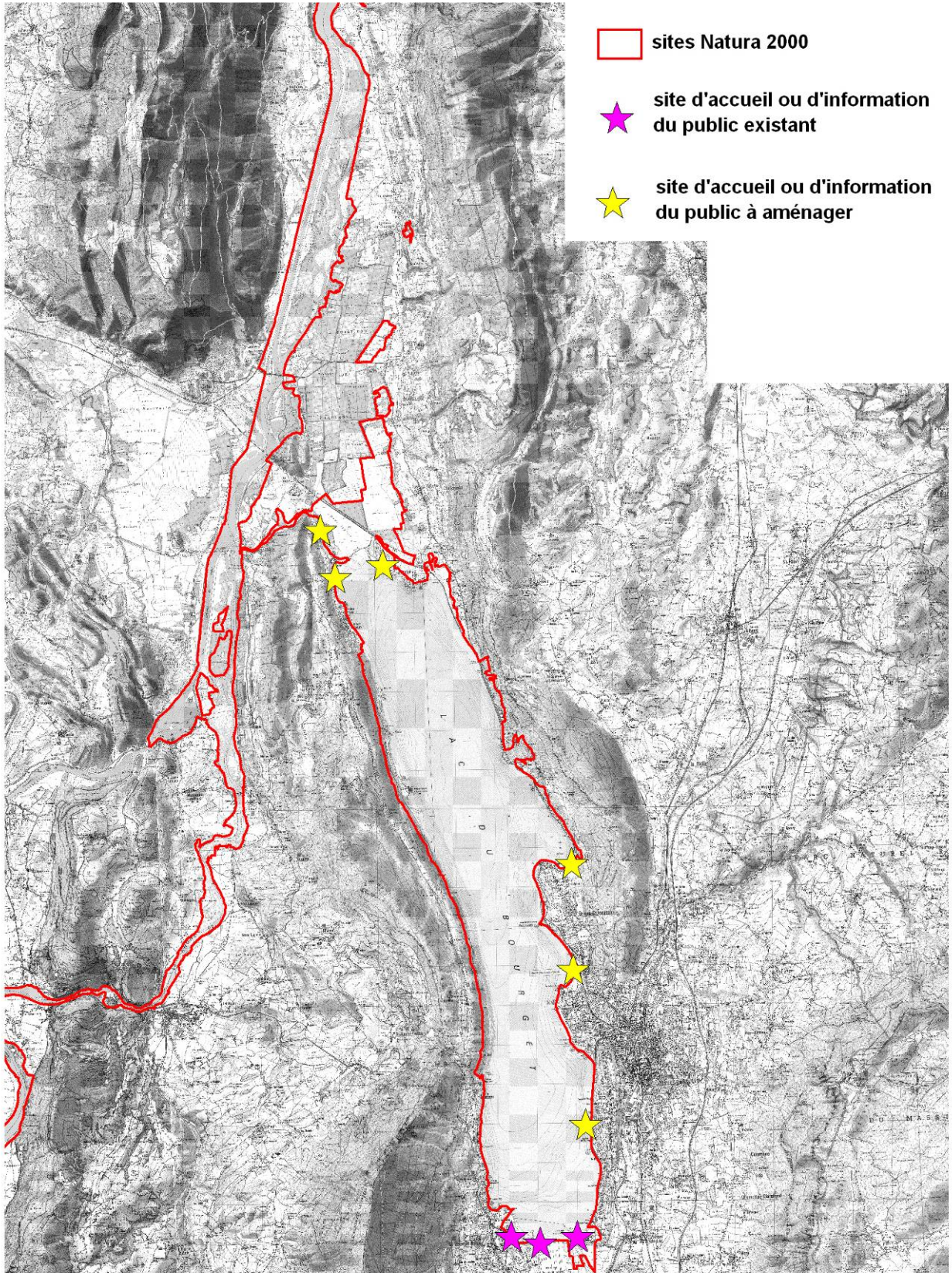
Par ailleurs on peut imaginer une communication à travers une lettre numérique simple mais régulière sur l'actualité du site, voire celle d'autres sites aux problématiques proches.

Acteurs du projet :

Conservatoire ; CISALB ; ensemble des acteurs du site

Incidence sur le site Natura 2000 :

- positiver et faire adhérer à Natura 2000
- offrir une forme de compensation financière à la vocation « nature » des terrains
- meilleure compréhension et respect des réglementations (navigation ...) par le public
- valorisation de la dimension naturelle du site aux yeux des acteurs économiques
- confortement d'une politique d'aménagement doux





ELABORATION DU PLAN DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC LACUSTRE

Situation : tout le lac

Communes concernées : ensemble des communes sauf Ruffieux, Serrières, Vions, Chanaz

Teneur du projet :

Bien que l'essentiel des habitats et espèces d'intérêt communautaires se situent en Chautagne et dans les sites gérés par le CPNS, l'ensemble du domaine public lacustre constitue non seulement la « matrice » reliant l'ensemble, mais aussi recèle des milieux à forte richesse

Outre les actions visant directement les milieux naturels remarquables à travers un document de gestion du CPNBS, ce plan de gestion traitera de divers aspects transversaux tels que :

- l'information sur l'appartenance au domaine public des parcelles privées sous la cote 232,27m (conditionne la mise en œuvre des restaurations du littoral de Chautagne
- le contrôle de la renouée du Japon
- le dispositif anti déchet flottants sur la Leysse et le Sierroz
- la gestion des sédiments portuaires
- les actions de surveillance
- la gestion piscicole
- l'accueil du public

Acteurs du projet : CISALB ; groupe de travail avec, CALB, CCCh, DDT, CPNS, usagers ...